



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEU

DEPARTEMENT
DE LA CORSE-DU-SUD

Date de la convocation :
30 mai 2018

Date de la Séance :
05 juin 2018

Nombre de membres composant
l'Assemblée : 46

Nombre de membres
en exercice : 46

Nombre de membres
Présents : 27

Quorum : 24

Secrétaire de séance :
Monsieur Laurent Marcangeli

L'An Deux Mille Dix Huit, le mardi 05 juin à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays Ajaccien, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Site Alban 18 rue Antoine Sollacaro à Ajaccio sous la présidence de Monsieur MARCANGELI Laurent.

ETAIENT PRESENTS

XAVIER LACOMBE, LAURENT MARCANGELI, ALEXANDRE SARROLA, ANTOINE VINCILEONI, FRANÇOIS FAGGIANELLI, ANGE PASCAL MINICONI, ETIENNE FERRANDI, YOANN HABANI, FRANÇOIS FILONI, STEPHANE VANNUCCI, JEAN-PIERRE ARESU, JEAN-PAUL BONARDI, JEAN-MARC CIABRINI, JOËLLE CIAVAGLINI, JEANNE ANDREE COLONNA D'ISTRIA, FRANÇOIS DOMINICI, SIMONE GUERRINI, PAUL-ANTOINE LUCIANI, ROGER MINICONI, NICOLE OTTAVY, ROSE-MARIE OTTAVY-SARROLA, JEANINE PINZUTI, PIERRE PUGLIESI, STEPHANE SBRAGGIA, MARIE LAURENCE SOTTY, CHARLES-NOËL VOGLIMACCI, MARIE ZUCCARELLI

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

JACQUES BILLARD A YOANN HABANI, TOUSSAINTE CASTELLANI-POMPEANI A ETIENNE FERRANDI, CAROLINE CORTICCHIATO A CHARLES-NOËL VOGLIMACCI, ANNIE COSTA-NIVAGGIOLI A ROSE-MARIE OTTAVY-SARROLA, CHARLES FAGGIANELLI A ANGE PASCAL MINICONI

ÉTAIENT ABSENTS

MARIE ANTOINETTE SANTONI BRUNELLI, JEAN MARIE PASQUALAGGI, PIERRE JEAN POGGIALE, JEAN NICOLAS ANTONIOTTI, MARIE-ANGE BIANCAMARIA, JEAN BAPTISTE BIANCUCCI, MARIO CAPAI, MARIE-JEANNE DEFRANCHI, JEAN-JACQUES FERRARA, JOSEPHA GIACOMETTI, MARIA GUIDICELLI, JEAN-LOUIS LUCIANI, NATHALIE RUGGERI, SARAH FLORE SENTENAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20180605-2018-076-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2018

Affichage : 14/06/2018

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer
Délibération n° 2018-076

Arrêt du projet de Plan de Déplacements Urbains de la CAPA

Par délibération du Conseil Communautaire du 2 octobre 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien s'est engagée dans la révision de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 13 juillet 2006.

Suite au Séminaire de lancement officiel de cette révision (22 octobre 2015), ce nouveau projet a fait l'objet d'un travail d'étude partenarial avec tous les acteurs de la mobilité de notre territoire, qui se sont mobilisés en participant aux réunions de travail et ateliers thématiques organisés tout au long du processus.

Les ateliers consultatifs ont aussi permis d'associer à ces travaux les représentants des professions et des usagers des transports, les associations de personnes à mobilité réduite, et les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement.

Des comités techniques et de pilotage ont permis de rythmer et encadrer la construction d'un projet de Plan de Déplacements Urbains partagé.

Ces travaux conduiront à l'approbation d'un nouveau PDU qui décrira et programmera l'organisation des mobilités sur le territoire pour la décennie à venir.

Le projet s'est construit en 4 grandes étapes :

1ère étape : Un diagnostic de la mobilité (octobre 2015-avril 2016)

La première phase de la mission, initiée en octobre 2015, a consisté à réaliser, pendant 6 mois, un diagnostic exhaustif et partagé de la situation actuelle des déplacements et de la mobilité dans le périmètre de compétence de la CAPA (périmètre de Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Une concertation importante a été réalisée durant cette phase (séminaire de lancement le 22 octobre 2015, une vingtaine d'entretiens avec les acteurs locaux (dont la rencontre en face à face des représentants des 10 communes de la CAPA), analyse d'un questionnaire écrit auprès des 10 communes, tenue de 4 ateliers thématiques (cohérence du développement urbain et du système de déplacement / environnement ; place des modes alternatifs à l'automobile / écomobilité ; circulation routière et stationnement / sécurité routière / plan de circulation d'Ajaccio et place des transports collectifs ; transport de marchandises) les 15 et 16 février 2016 ...).

Le 25 avril 2016, le Comité de Pilotage du PDU de la CAPA s'est réuni pour examiner les conclusions du diagnostic du PDU, document imposant de près de 300 pages.

Les principaux enjeux issus de ce diagnostic sont les suivants :

1.- Interface urbanisme et déplacements

- Articuler les projets de mobilité avec les développements urbains et réciproquement
- Apporter une réponse de transport durable aux déplacements courts
- Faciliter le stationnement des résidents habitant Ajaccio
- Faciliter la mise en place des PLU et la compatibilité avec le PDU
- Maîtriser le foncier et la production de logements
- Partager une culture d'aménagement en faveur d'une mobilité durable
- Renforcer la coordination entre tous les acteurs impliqués

2.- Transport routier

- Définir une hiérarchisation future de la voirie à l'échelle de la CAPA et d'Ajaccio et programmer des aménagements de voirie cohérents :
- Transformer les axes à vocation de liaison interurbaine en boulevards urbains
- Prioriser l'évolution des axes structurants de plaine
- Renforcer le maillage des villages et les liaisons secondaires
- Restructurer le plan de circulation de la ville-centre
- Limiter les nuisances générées par le trafic routier

3.- Transport de marchandises

- Rationaliser l'ensemble de la chaîne des transports logistiques, dans une perspective de développement durable et de développement économique
- Proposer de nouvelles solutions organisationnelles intégrant le principe de saisonnalité telles que la mise en place d'un équipement logistique saisonnier

4.- Transports collectifs et intermodalité

- Développer l'usage des transports collectifs, de façon équitable sur l'ensemble du territoire
- Faire évoluer les réseaux en cohérence avec les développements urbains
- Poursuivre le développement de l'offre ferrée et diversifier la clientèle
- Développer les usages pendulaires sur le réseau départemental
- Optimiser le fonctionnement du réseau TCA et rendre l'offre plus attractive
- Améliorer la prise en compte des besoins spécifiques : période estivale, desserte vers les EPCI limitrophes (rive Sud ...), desserte des villages, cœur de ville, front de mer, liaison ville basse/ville haute ...
- Développer et faciliter les pratiques intermodales
- Améliorer l'information, la communication et la sensibilisation
- Développer la coordination entre les collectivités
- Utiliser les énergies « propres »
- Réduire le coût global des transports collectifs

5.- Deux roues, piétons et écomobilité

- Développer des aménagements en faveur des modes actifs, en facilitant l'accessibilité PMR
- Renforcer la cohérence et la lisibilité des aménagements réalisés, en accordant davantage de place sur l'espace public aux modes actifs
- Sécuriser la pratique des déplacements doux
- Développer des stationnements adaptés pour les deux roues et les PMR
- Développer et valoriser les actions émergentes : autopartage, covoiturage, électromobilité, Plans de mobilité
- Développer la coordination entre acteurs, la culture partagée, la communication et la sensibilisation
- Mettre en œuvre les plans de programmation : Schéma des Liaisons Douces de la CAPA, sentiers patrimoniaux, SDA Ad'AP (schémas directeurs d'accessibilité) et PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)
- Poursuivre la réalisation des PAVE

6.- Sécurité

- Améliorer la sécurité pour tous
- Améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables : les deux roues motorisés
- Améliorer la sécurité routière sur les axes les plus empruntés
- Améliorer le sentiment de sécurité au niveau des traversées de villages et hameaux

7.- Stationnement des véhicules particuliers

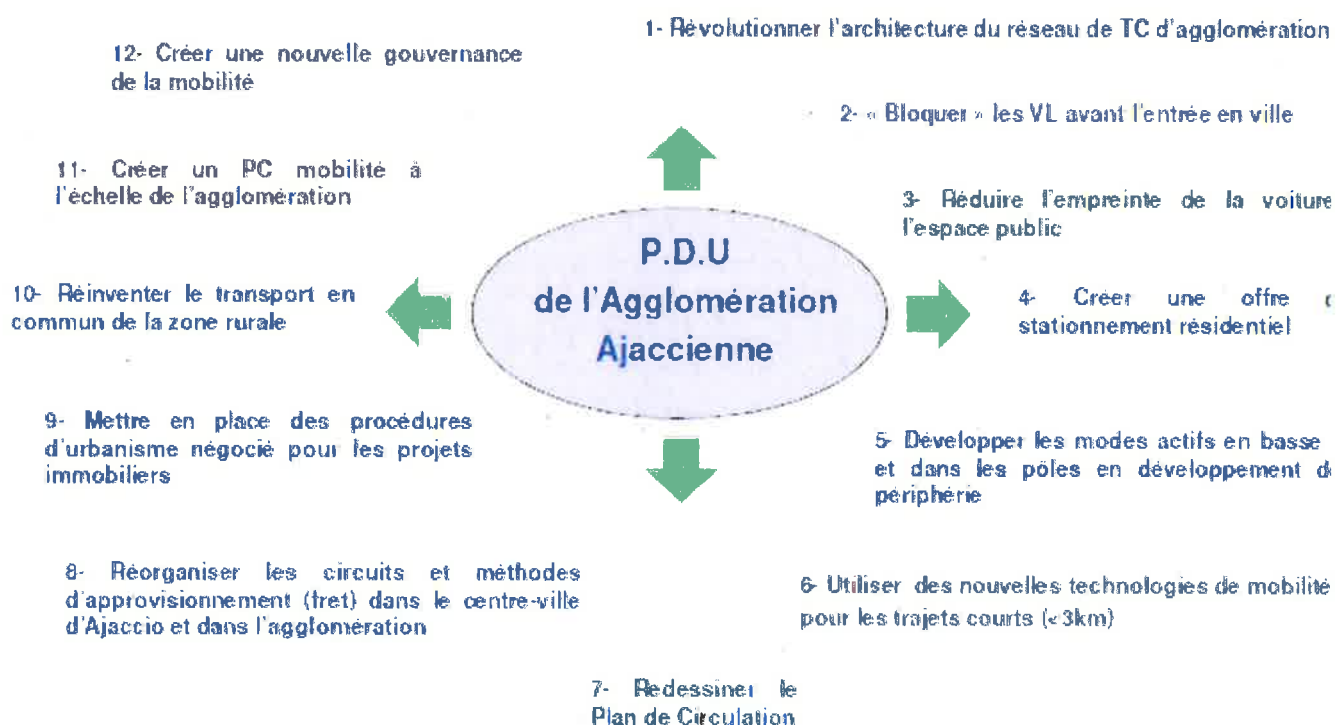
- Inciter au report modal
- Libérer et embellir l'espace public
- Améliorer le respect de la réglementation
- Apporter des réponses aux besoins des résidents et à proximité des générateurs de déplacements actuels et futurs
- Suivre l'offre et l'usage du stationnement privé et public, notamment payant
- Définir une politique de stationnement sur Ajaccio, en considérant les divers usages : résidents, actifs, chalandes ...

2ème étape : vers un diagnostic partagé, synthétisé et validé par l'exécutif (avril à décembre 2016)

L'abondance des informations délivrées et leur manque de hiérarchisation n'ont pas permis aux membres du Comité de Pilotage de se prononcer définitivement sur le diagnostic en avril 2016. Un travail complémentaire a donc été mené par les services communautaires, en lien avec les bureaux d'étude, afin de permettre au Comité de Pilotage de se prononcer définitivement.

12 propositions d'axes stratégiques ont ainsi pu être validées en décembre 2016 :

Les axes validés



Délibération n° 2018-076

Chacun amène à une prise de position politique majeure ayant des incidences fortes sur le territoire et sur le jeu des acteurs locaux.

Ensemble, ils constituent un vrai choix d'organisation des mobilités du territoire pour aujourd'hui et pour les 10 ans à venir.

3ème étape : élaboration et validation des scénarii (janvier à juillet 2017)

Fondés sur ces 12 axes, 4 scénarii ont été validés en avril 2017 et présentés aux assemblées délibérantes de la CAPA, par secteur géographique de la CAPA, durant l'été 2017. Grâce à une grille d'analyse multicritères, un « panachage » d'éléments contenus dans le scénario 2 « redynamisation et densification des centres » et le scénario 3 « agglomération et mobilités durables » a été retenu pour élaborer le plan d'actions détaillé et le projet global de PDU.

4ème étape : construction du plan d'actions et du projet de PDU (septembre 2017 à avril 2018)

Le scénario retenu a été décliné en plan d'actions selon une organisation fondée sur les 8 objectifs suivants, eux-mêmes déclinés en fiches-actions. Le Comité Technique du 4 avril 2018 a permis de présenter aux partenaires institutionnels le contenu du PDU, en particulier le plan d'actions détaillé. Le Comité de Pilotage du 24 avril 2018 a émis un avis favorable sur l'ensemble du document (diagnostic, scénario, axes stratégiques, objectifs, plan d'actions, estimations financières etc.)

Objectif 1 : Développer les modes actifs

- Action 1.1 : Création d'une véritable continuité piétonne en cœur de ville
- Action 1.2 : Création d'une boucle vélo dans le centre-ville et d'un maillage doux
- Action 1.3 : Aménagement de 3 liaisons douces structurantes de moyenne distance
- Action 1.4 : Offre de service pour les modes actifs

Objectif 2 : Développer un réseau de transport collectif adapté aux besoins, dans une perspective d'équilibre territorial

- Action 2.1 : Restructuration du réseau urbain articulé autour de 2 lignes urbaines fortes
- Action 2.2 : Création d'un service adapté de desserte des vallées
- Action 2.3 : Renforcement de l'offre interurbaine pour attirer les actifs et les touristes
- Action 2.4 : Création de 3 nouvelles haltes ferroviaires à Caldaniccia, Saint-Joseph et aux Cannes, et augmentation de la fréquence des trains
- Action 2.5 : Consolidation d'un réseau de navettes maritimes

Objectif 3 : Optimiser l'intermodalité

- Action 3.1 : Création ou confortement de pôles intermodaux permettant des correspondances de qualité
- Action 3.2 : Création ou confortement des parcs relais (P+R)
- Action 3.3 : Amélioration des conditions de voyage

Objectif 4 : Offrir de nouveaux services innovants à la mobilité

- Action 4.1 : Création d'une liaison téléportée
- Action 4.2 : Etude sur les liaisons ville haute – ville basse
- Action 4.3 : Mise en place d'un ELU et de services de livraisons aux particuliers
- Action 4.4 : Déploiement des solutions Smart City – Territoire Intelligent
- Action 4.5 : Développement d'actions de communication et d'information, centralisées et personnalisées
- Action 4.6 : Développement du covoiturage
- Action 4.7 : Etude d'opportunité d'un service d'autopartage

Objectif 5 : Définir une politique de stationnement

- Action 5.1 : Optimisation de la gestion du stationnement en centre-ville d'Ajaccio
- Action 5.2 : Création de places et amélioration de la lisibilité dans les villages
- Action 5.3 : Création de stationnement résident dans les zones urbanisées denses

Objectif 6 : Programmer de façon coordonnée des aménagements de voirie et adapter le plan de mobilité de la ville d'Ajaccio, mettant en cohérence urbanisme et mobilités

- Action 6.1 : Réalisation des infrastructures prioritaires et d'aménagements adaptés au rôle de chaque voie
- Action 6.2 : Réalisation d'un plan de circulation sur la commune d'Ajaccio, coordonné avec les schémas de transport collectif et modes actifs

Objectif 7 : Réduction de l'impact environnemental

- Action 7.1 : Déploiement d'une flotte de véhicules « propres » adaptée aux besoins et élaboration d'un plan de déploiement de bornes de recharge électrique
- Action 7.2 : Aménagements durables, qualitatifs, paysagers et veille technologique

Objectif 8 : Gouvernance

- Action 8.1 : Structuration du conseil de la mobilité
- Action 8.2 : Mise en place d'outils de gouvernance

5e étape : concertation

Une fois le projet arrêté, commence l'étape de consultation des personnes publiques associées (PPA).

Trois mois après l'envoi aux PPA et après analyse et réponse à l'avis des PPA (en cas d'avis rendu), la CAPA pourra engager la phase suivante de consultation, l'enquête publique pour une durée d'1 mois.

L'enquête publique se déroula comme suit :

- Démarche de désignation de la Commission d'enquête (en temps masqué lors de la consultation des PPA)
- Présentation du dossier arrêté à la commission d'enquête et définition des conditions d'organisation et publicité de l'enquête
- Mise à disposition des dossiers de l'enquête au public, au format papier et à l'aide d'un registre dématérialisé :
 - Projet PDU et ses 2 annexes
 - L'avis de l'autorité environnementale
 - L'avis des PPA (facultatif)
 - Les réponses aux avis (facultatif)
 - Une note relative au bilan de la concertation (facultative)
- Communication et commentaire du procès verbal des observations
- Réponse de la CAPA aux observations
- Rapport et avis motivé de la commission d'enquête.

Planning prévisionnel :

5 juin 2018	Arrêt du projet de PDU
Juin – Septembre 2018	Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
Mi octobre – fin novembre 2018	Consultation enquête publique
Janvier 2019	Approbation définitive du PDU en Conseil Communautaire

Le projet de Plan de Déplacements Urbains est annexé au rapport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de Monsieur Laurent Marcangeli, Président,

Et après en avoir délibéré,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales

VU, le Code des Transports et notamment ses articles L. 1214-1 et suivants,

VU, le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et L. 141-1,

Délibération n° 2018-076

- VU, la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie,
- VU, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
- VU, le décret n° 2005-613 du 27 mai 2005 pris pour l'application de l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,
- VU, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- VU, la délibération n°2013-114 du conseil communautaire en date du 2 octobre 2013 relative à la révision du PDU de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien,
- VU, l'avis favorable du Comité de Pilotage du 24 avril 2018,
- VU, le projet de nouveau Plan de Déplacements Urbains,

L'intercommission « Administration Générale et Finances/ Cadre de vie, Environnement, Grands Projets/ Aménagement et Développement » a donné un Avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du mercredi 23 mai 2018,

PREND CONNAISSANCE ET APPROUVE

- L'exposé qui précède,

DECIDE

- D'arrêter le projet de plan de déplacements urbains ci-annexé,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire,

PRECISE

- Que le projet de PDU annexé sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis à enquête publique conformément aux textes en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et d'un affichage au siège.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio, les jours, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Laurent MARCANGELI